

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

L'EXECUTION DES DECRETS

A Roubaix

Le journa de 6 novembre.

Nous recevons de témoins des scènes qui ont marqué la journée de samedi des notes qui compléteront notre compte-rendu :

Si la journée du 6 novembre a été mauvaise pour quelqu'un, ce n'est pas pour nous, Catholiques Roubaixiens. Les hommes de cœur et les vrais libéraux ont eu ce jour-là une belle occasion de se montrer et ils ne l'ont pas manquée. Les autres se sont démaqués, et il peut être utile qu'on les connaisse.

Roubaix n'oubliera pas la première scène de persécution religieuse, dont il a été témoin depuis la grande Révolution : nous aurons aussi des scènes de violence et d'injustice à raconter à nos petits enfants.

Il fallait que cette sinistre besogne débutât par un sacrifice ; la Chapelle est envahie à la porte, le commissaire central comme pour consigner les agents d'occupation la persécution. Monsieur lui-même, à l'instant, je prends acte de votre parole, et j'attends, pour sortir, que vous m'ayez persuadé, donnez-moi, je vous prie, une seule raison. — Il va sans dire que toute la raison de l'agent de l'autorité, fut ce la raison la plus forte et que la violence était lieu de persécution.

A l'intérieur de l'Eglise, ce sont des cris enthousiastes : « Vive les Pères ! » « Vive la Liberté ! » — Je ne suis pas un dévot et j'écris de l'ardente passion, mais j'ai vu de mes yeux et j'ai vu de mes yeux, mais vous faites une besogne de bandits... un de nos plus honorables concitoyens se tenait attaché à un lustre, et pour l'expulser, il fallut enlever le lustre avec lui — une dame qui se renferma à sa chaise, ses vêtements déchirés, Monsieur est formé... quand se rouvra-t-elle ?

Au premier coup de marteau donné contre la porte du couvent, le père gardien se montre à une des fenêtres de l'église, et s'adressant à M. Broyer : « M. le commissaire central, je proteste contre la violence que vous exercez en ce moment, et au nom de l'Eglise, je vous déclare excommunié. » M. Broyer se découvre, et son air consterné montre bien qu'il a compris.

Après avoir levé la troisième porte, M. Broyer fait envahir la statue de Saint-Joseph, qui la surmonte. M. Broyer a eu la bonne inspiration, qui prouve combien peu il était fait pour la besogne qu'il a délaissée. La porte cède, et de la place on voit apparaître le grand Christ, qui est au fond du cloître. Le maître assistant à l'arrestation de ses disciples : pour eux, comme pour lui, on était venu avec des armes et des bâtons !

Il y a quelqu'un qui vous voit dit-on au-dessus de la porte ? L'agent de l'autorité, il se voyait obligé de prêter leur concours à un acte de brigandage, pareil à ceux qu'ils ont pour mission de réprimer. La plupart, pour ne pas dire tous, ne cachent pas leur répugnance. Pour surcroît de honte, il leur fallut subir les félicitations outragantes, qui leur étaient adressées de l'estaminet voisin : « Vive l'armée ! »

Où, vive l'armée, mais pour d'autres victoires que celles du 6 novembre ? L'armée ne peut pas avoir oublié qu'il y a dix ans, des soldats et des gendarmes ont été fusillés, rue Haxo, à côté des religieux et des prêtres, et que les meurtriers d'alors sont devenus les flauteurs de Manille.

Ombellité humaine on osa bien, devant ces portes brisées, ce domicile violé, devant ce spectacle offert par la plus réelle des tyrannies, on osa hurler, toujours de la même maison, ce complet de l'inévitable Manille.

Contre nous de la tyrannie l'étendard sanglant est levé !

Où sont donc maintenant les tyrans ? où sont donc les victimes ?

Le jour de gloire est arrivé !

Il n'est pas fier, celui qui se contente d'une parole glorieuse à un honnête homme et le droit d'être plus exigeant, un officier portait la croix sur la poitrine : Parions qu'il ne l'avait pas méritée, à l'assaut d'un couvent.

Au reste, il faut dire pour être vrai, que ni officiers, ni soldats, tant de la gendarmerie que de l'armée, ne paraissent pas dans le rôle qu'on leur faisait jouer : ils auraient préféré se trouver devant d'autres ennemis que des Capucins.

Il leur fallut entendre quelques paroles assez désagréables, qu'ils eurent du reste la complaisance de ne pas empêcher.

Quelle mauvaise besogne, vous faites-là, monsieur le lieutenant ? — Que voulez-vous que je fasse ? — Il y a un vieux pro-verbe français, bien fait pour un soldat, qui vous dit : « Fais ce que dois, et advienne que pourra. »

Le commandant de chasseurs, pour exécuter sa présence, ne trouva, pas d'autre raison que celle-ci : « Que voulez-vous ? je suis soldat, et je ne puis pas m'occuper de politique. »

« C'est la police, Monsieur, qui j'entends dire à un soldat français, qu'il n'est qu'une machine, et qu'il doit renoncer à sa raison et à sa conscience. »

Un tout jeune Monsieur, en qui il était difficile de soupçonner un Conseiller de la préfecture, essaya d'empêcher certaines manifestations qui le gênaient : « Cessez, je vous prie toute manifestation — cessez la vôtre, et nous cesserons la nôtre — nous avons la loi pour nous — oui, la loi du plus fort. — Il faut que la force reste au gouvernement et que la force reste au droit, et tôt ou tard elle lui restera. — Je ne connais qu'une chose : la loi — j'en connais deux, bien distinctes maintenant : la loi, et la justice — je dois obéir au gouvernement, ainsi donc, Monsieur, vous obéirez ! »

« Monsieur, vous obéirez ! » — Le Conseiller de préfecture tourna sur ses talons.

« A la porte du Couvent, un monsieur demande à entrer. On ne passe pas, dit l'agent de police. — Je suis médecin — laissez passer, cria-t-on de la foule. »

A l'intérieur du couvent, ce sont d'autres scènes, plus violentes, et aussi plus touchantes.

La police est accueillie par les cris de : « Aux voleurs ! Aux brigands ! » Les deux cents personnes qui se trouvent à l'intérieur du couvent se retirent à l'étage ou dans l'ordure de faire évacuer le couvent.

C'est alors que quelques agents de police contrairement à la plupart de leurs camarades, voulurent faire preuve d'un zèle brutal, et montrer, une fois de plus que les policiers sont des choses fort distinguées, un autre disant : c'est tout de même triste de voir des personnes excommuniées : On appelle M. le doyen de St-Martin de sortir pontamment, et je suis ici chez mes amis, répondez-moi, et je ne sortirai que par la force.

On vit sortir après lui les personnes les plus honorables et les plus justement estimées de notre ville, et toute une vaillante suite de la jeunesse roubaixienne.

L'évacuation du couvent s'opéra au milieu des applaudissements de la foule, et aux cris de : Vive les Pères ! Vive la Liberté !

Honneur à vous, Roubaixiens ! vous avez su honorer de Roubaix à grâce à vous, on ne dira pas que notre ville est restée indifférente devant la triomphe de l'injustice et de la force. Vous n'avez pas fait ce pas pour reculer et vous restez jusqu'au bout de votre désir de votre conscience !

Au départ des voitures, le commissaire central était debout, près de celle du Père gardien. « Au revoir mon Père, cria une voix, quand on s'en va comme vous parlez, on ne tarde pas à revenir, et alors d'autres parlèrent sur leur tour. »

« Une femme du peuple disait : « C'est dégoûtant ! Si le mot n'est pas très-propre, il n'est certainement pas improprie. »

Au coin de la rue de Flandre, cinq ou six voyous criaient : « Vive les décrets ! A bas les Pères ! »

Un officier s'adresse à l'un d'eux : « Monsieur, si vous osez crier à bas les Pères, il est soigné la femme malade l'an passé, et tu n'as pas encore digéré le pain qu'ils t'ont donné hier. »

Dans un autre groupe un orateur se faisait remarquer par sa violence et son accent étranger : « A bas les Capucins ! A bas les Jésuites ! A bas tous ces faiseurs !... »

Un homme sort de la foule et s'approche du brailleur : « Ah ça ! toi qui cries si fort : A bas les faiseurs ! que m'as-tu fait ? »

« Cela ne te regarde pas. »

« Ah ! cela ne te regarde pas ? »

« Ah ça ! ne me regarde pas, soutenez de filles ! Dis moi donc pourquoi tu étais en prison l'an passé ? »

« Sans doute de pour ne pas décevoir de la famille. — de ton frère, le soldat, qui est dans une compagnie de disciple, — et des deux autres, qui sont aux travaux forcés. »

L'ennemi des moines faibles ne s'en fit pas dire davantage, et disparut. Ce qui ne l'empêcha pas de se retrouver le soir avec d'autres sujets, probablement de son espèce à crier avec fureur : « Vive les Décrets ! A bas la Calotte ! sur le passage des deux mille hommes escortant triomphalement le R. P. Séverin jusqu'à presbytère Notre-Dame. »

On peut dire que le choc de la porte du couvent et l'expulsion des RR. PP. Récollets se sont opérés samedi à Roubaix au milieu de l'indignation générale, non seulement des catholiques, mais de tous les honnêtes gens à quelque opinion qu'ils appartiennent.

On voyait des hommes notoirement connus comme étrangers à toute pratique religieuse, revendiquer énergiquement la liberté pour les religieux, — des hommes, vieux républicains, répudier les procédés Cazot-Constans-Ferry.

Au milieu de l'immense population sympathique aux Pères, quelques groupes pourtant faisaient contraste. Dans chaque rue, des bourgeois à l'église, dans un des groupes de voyous obéissant à un mot d'ordre, et déployant, sans succès, toute la vigueur de leurs gorges éraillées pour glorifier les crocheteurs officiels.

D'où viennent ces figures patibulaires ? disait quelqu'un à son voisin ?

« Eh, mon cher, ne savez-vous pas que nous avons à Roubaix quantité d'individus vengés de tous les points de l'horizon et venus pour ainsi dire dans la maison de notre population indolente ? Forcés à l'abri de la surveillance, repris de justice de la France et de l'Etranger ; des gens déclassés, tarés, ayant plus ou moins à craindre la correctionnelle ou la cour d'assises. N'est-ce pas ? aujourd'hui pour tous ces citoyens. »

L'amnistie a réhabilité les commandeurs, l'opération gouvernementale de ce jour n'est-elle pas leur réhabilitation officielle ? pour avoir brisé nuitamment une clôture, réarmé, ou forcé une caisse, les gendarmes et la police les a fourrés dedans ; aujourd'hui ils voient policiers et gendarmes reprendre en grand leurs procédés et les pratiques en plein jour ! franchement ils ont bien raison de crier bravo à leurs maîtres.

Voici le texte de l'assignation en référé introduit devant le président du tribunal civil de Lille par le R. P. Séverin, des Récollets de Roubaix, contre M. Paul Cambon, préfet du Nord, et M. Broyer, commissaire central de Roubaix, pour faire ordonner sa réintégration dans le domicile d'où il a été violemment chassé samedi dernier.

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit et huit, nous, le R. P. Séverin, de l'Ordre des Récollets, prêtre Récollet, domicilié à Roubaix, place Saint-Joseph, en religion Père Séverin, soussigné, et M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

M. Etienne Broyer, commissaire central, demeurant à Roubaix, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

M. Etienne Broyer, commissaire central, demeurant à Roubaix, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

Je, Louis Auguste Fontaine, huissier près le Tribunal civil de première instance de Lille, demeurant à Roubaix, rue de Nord, 4, soussigné, ai donné assignation à M. Paul Cambon, préfet du Nord, demeurant à Lille, étant en son domicile et parlant à lui-même qui m'a donné vie.

On cria : Vive les Pères ! A bas les décrets ! Le tumulte est indescriptible. Il y a plus de mille personnes engagées dans la lutte. La police, comme nous l'avons dit plus haut, est impuissante ; elle est du reste peu nombreuse, trois ou quatre agents !

En présence des scènes de désordre qui se succèdent devant l'église, les Pères de Saint-Marie prient les dames qui se trouvent dans l'édifice de se retirer. Toutes quittent le couvent par une porte latérale.

Tout est à peu près apaisé. Le groupe de radicaux venus de Roubaix, comme nous le disions précédemment, est maître du terrain. Ils se promènent tout le long de la rue du Tilleul.

Tout est rentré dans le calme. Les décrets ne seront pas encore appliqués aujourd'hui. Quelle attente !... Les mêmes scènes vont se renouveler demain ! Que le Gouvernement en finisse donc avec ses infâmes et iniques mesures dont les malheureux résultats nous ont été si tristement annoncés ces jours de la Liberté et la guerre civile en permanence.

La bande favorable aux décrets, tranquille un moment, après la dispersion de leurs adversaires, coups de briques, dégringolades devant la façade du couvent, et comme les exécuteurs des décrets n'arrivent pas, elle se jette à corps perdu sur la porte et les fenêtres de la résidence dont les carreaux vont en éclats, quelques briques tombent sur le toit de la maison. Un pillage épouvantable va s'en suivre.

On dit qu'on a télégraphié à Lille pour avoir des troupes.

M. Rembauville, coiffeur de son état, vient d'arriver à Roubaix. Il est accueilli par les cris de : « Vive la République ! » et pendant qu'il parle avec les forcés une grêle de briques s'abat sur les fenêtres du couvent. Tous les volets sont brisés.

Le commissaire central reçoit à la tête un projectile qui, sans le blesser, projette son chapeau à une certaine distance.

M. Rembauville fait mander la gendarmerie.

Deux ou trois charges sont exécutées dans les rues Dervaux et du Tilleul, dont les chaussées sont complètement délavées. Les gendarmes sont absolument maîtres du terrain, mais ils ne sont pas retournés à Roubaix.

Sous la garde de la gendarmerie qui a fait évacuer tous les estaminets des deux rues, tout est redevenu tranquille. Les perturbateurs ne réapparaissent qu'au moment de l'un d'eux, parait-il, en voulant pénétrer dans le couvent, par une fenêtre, est resté prisonnier à l'intérieur.

Parmi les jeunes gens gravement blessés par les projectiles des émeutiers, on cite M. Paul Debever, Albert Desmet, P. Pollet, P. Motte, une dizaine d'ouvriers de Tourcoing ; MM. Henri Villers et E. Parent, de Roubaix.

Un inconnu aurait, dit-on, été traqué par les émeutiers, dans plusieurs maisons. Ils tiennent une dizaine au moins. Il n'est sorti de leurs mains que couvert de blessures.

Tous les habitants du quartier où ces scènes du plus hideux désordre se sont produites, sont dans une anxiété profonde.

Les perturbateurs partagés en plusieurs bandes parcourent la ville, cherchant des chances obscures contre la Religion et contre les prêtres. Une de ses bandes se présente devant nos bureaux, s'y arrête et se met à hurler en chœur une de ces ignominieuses rimées qui n'ont de noms en aucune langue.

Les gendarmes ont cessé leurs charges ; ils stationnent maintenant aux abords du couvent. Les rues du Tilleul, Dervaux et de Guisnes sont interdites. Une grande partie de personnes qui se trouvaient enfermées avec les Pères ont quitté la résidence. L'un d'eux qui était monté sur la façade des Pères pour dégrader les persiennes a été saisi par un agent de police, puis déposé soigneusement à terre.

Les habitants de la ville, défenseurs acharnés des Pères, sont restés aussi dans leurs domiciles. Outre la dépêche dont nous avons parlé plus haut, donnant l'assurance que l'application des mesures gouvernementales était reniée à une date ultérieure, un témoin nous dit qu'un conseiller de la Préfecture, M. Bompard assure-t-on arrive à l'Hôtel-de-Ville, dans l'après-midi, à déclaré aux notables réunis, et personnellement à M. Desiré Laurent, président du Tribunal de commerce, que les décrets ne seraient appliqués à Tourcoing, qu'au bout de 4 à 5 jours.

On ne s'attendait donc pas à la suite de pareilles déclarations, à voir ce matin, vers 6 heures, à la courtoisie, la police entière venir procéder à l'expulsion des Pères. Non content d'employer la force, la haine, la rage, on se sert encore de la fourberie et de la ruse.

CONSUMMATUM EST !

La besogne infâme du Gouvernement s'est faite, ce matin, dans notre ville.

Les Pères de la compagnie de Saint-Joseph, aimés, par l'immense majorité des habitants, ont été chassés, malgré Tourcoing tout entier qui s'était levé pour s'y opposer, pour les défendre. Le Gouvernement n'a trouvé pour son œuvre exécrable que ses valets de police et des misérables venus de l'étranger, comme dans toute les circonstances où quelque hideux travail est à faire.

9 novembre, 6 heures, matin.

Il fait encore nuit complète. M. Rembauville, commissaire central, accompagné de ses agents, est allé à la préfecture descend la rue du Tilleul. Les deux compagnies de chasseurs se sont massées dans les rues Dervaux et de Guisnes. Il y a relativement peu de monde. Personne ne s'attend à l'expulsion.

M. Rembauville arrive devant la porte. Il a ceint son écharpe. Il déploie un papier,

lit le texte des décrets et fait les sommations. Il semble très-calme.

Le R. P. Séverin, supérieur, paraît à une fenêtre du premier étage et proteste vivement contre les abus de pouvoir dont il et sa communauté sont victimes, puis il déclare qu'il n'ouvrira pas et referme la fenêtre.

On va éprouver cette fois-ci sans succès. C'est la première manœuvre de ce genre qui se produit depuis qu'on a livré dans notre malheureux pays, les religieux, aux dernières violences.

Fracturer la fenêtre n'est pas chose difficile. Les perturbateurs de la veille ont déjà fait la besogne à moitié, mais arriver jusque dans cette fenêtre qui est assez élevée du sol, voilà le hic. M. Rembauville donne un ordre. Quelques instants après on apporte un tonneau rempli de l'estaminet Fournier, et c'est monté sur ce tonneau que le commissaire central pénètre dans la résidence suivi de ses hommes, après avoir fait sauter les planchettes des persiennes brisées et les carreaux.

On se précipite au commissaire central, annoncé, les quelques personnes présentes comprennent que les déclarations faites la veille étaient illusoires. Sentant la portée de la manœuvre, elles courent vite en prévenir les amis des Pères. Avant que les coups aient pu faciliter l'accès du couvent ne fût en place, plus de 10,000 citoyens accouraient la plupart moitié vus et criant : « Vive les Pères ! A bas les décrets ! »

7 heures.

La police opère à l'intérieur du couvent. Les religieux qui constituaient toute la garnison de la résidence, ont été forcés de se retirer. Il est accueilli par les cris de : « Vive la République ! » et pendant qu'il parle avec les forcés une grêle de briques s'abat sur les fenêtres du couvent. Tous les volets sont brisés.

Le commissaire central reçoit à la tête un projectile qui, sans le blesser, projette son chapeau à une certaine distance.

M. Rembauville fait mander la gendarmerie.

Deux ou trois charges sont exécutées dans les rues Dervaux et du Tilleul, dont les chaussées sont complètement délavées. Les gendarmes sont absolument maîtres du terrain, mais ils ne sont pas retournés à Roubaix.

Sous la garde de la gendarmerie qui a fait évacuer tous les estaminets des deux rues, tout est redevenu tranquille. Les perturbateurs ne réapparaissent qu'au moment de l'un d'eux, parait-il, en voulant pénétrer dans le couvent, par une fenêtre, est resté prisonnier à l'intérieur.

Parmi les jeunes gens gravement blessés par les projectiles des émeutiers, on cite M. Paul Debever, Albert Desmet, P. Pollet, P. Motte, une dizaine d'ouvriers de Tourcoing ; MM. Henri Villers et E. Parent, de Roubaix.

Un inconnu aurait, dit-on, été traqué par les émeutiers, dans plusieurs maisons. Ils tiennent une dizaine au moins. Il n'est sorti de leurs mains que couvert de blessures.

Tous les habitants du quartier où ces scènes du plus hideux désordre se sont produites, sont dans une anxiété profonde.

Les perturbateurs partagés en plusieurs bandes parcourent la ville, cherchant des chances obscures contre la Religion et contre les prêtres. Une de ses bandes se présente devant nos bureaux, s'y arrête et se met à hurler en chœur une de ces ignominieuses rimées qui n'ont de noms en aucune langue.

Les gendarmes ont cessé leurs charges ; ils stationnent maintenant aux abords du couvent. Les rues du Tilleul, Dervaux et de Guisnes sont interdites. Une grande partie de personnes qui se trouvaient enfermées avec les Pères ont quitté la résidence. L'un d'eux qui était monté sur la façade des Pères pour dégrader les persiennes a été saisi par un agent de police, puis déposé soigneusement à terre.

Les habitants de la ville, défenseurs acharnés des Pères, sont restés aussi dans leurs domiciles. Outre la dépêche dont nous avons parlé plus haut, donnant l'assurance que l'application des mesures gouvernementales était reniée à une date ultérieure, un témoin nous dit qu'un conseiller de la Préfecture, M. Bompard assure-t-on arrive à l'Hôtel-de-Ville, dans l'après-midi, à déclaré aux notables réunis, et personnellement à M. Desiré Laurent, président du Tribunal de commerce, que les décrets ne seraient appliqués à Tourcoing, qu'au bout de 4 à 5 jours.

On ne s'attendait donc pas à la suite de pareilles déclarations, à voir ce matin, vers 6 heures, à la courtoisie, la police entière venir procéder à l'expulsion des Pères. Non content d'employer la force, la haine, la rage, on se sert encore de la fourberie et de la ruse.

CONSUMMATUM EST !

La besogne infâme du Gouvernement s'est faite, ce matin, dans notre ville.

Les Pères de la compagnie de Saint-Joseph, aimés, par l'immense majorité des habitants, ont été chassés, malgré Tourcoing tout entier qui s'était levé pour s'y opposer, pour les défendre. Le Gouvernement n'a trouvé pour son œuvre exécrable que ses valets de police et des misérables venus de l'étranger, comme dans toute les circonstances où quelque hideux travail est à faire.

9 heures.

Il fait encore nuit complète. M. Rembauville, commissaire central, accompagné de ses agents, est allé à la préfecture descend la rue du Tilleul. Les deux compagnies de chasseurs se sont massées dans les rues Dervaux et de Guisnes. Il y a relativement peu de monde. Personne ne s'attend à l'expulsion.

M. Rembauville arrive devant la porte. Il a ceint son écharpe. Il déploie un papier,

lit le texte des décrets et fait les sommations. Il semble très-calme.

Le R. P. Séverin, supérieur, paraît à une fenêtre du premier étage et proteste vivement contre les abus de pouvoir dont il et sa communauté sont victimes, puis il déclare qu'il n'ouvrira pas et referme la fenêtre.

On va éprouver cette fois-ci sans succès. C'est la première manœuvre de ce genre qui se produit depuis qu'on a livré dans notre malheureux pays, les religieux, aux dernières violences.

Fracturer la fenêtre n'est pas chose difficile. Les perturbateurs de la veille ont déjà fait la besogne à moitié, mais arriver jusque dans cette fenêtre qui est assez élevée du sol, voilà le hic. M. Rembauville donne un ordre. Quelques instants après on apporte un tonneau rempli de l'estaminet Fournier, et c'est monté sur ce tonneau que le commissaire central pénètre dans la résidence suivi de ses hommes, après avoir fait sauter les planchettes des persiennes brisées et les carreaux.

On se précipite au commissaire central, annoncé, les quelques personnes présentes comprennent que les déclarations faites la veille étaient illusoires. Sentant la portée de la manœuvre, elles courent vite en prévenir les amis des Pères. Avant que les coups aient pu faciliter l'accès du couvent ne fût en place, plus de 10,000 citoyens accouraient la plupart moitié vus et criant : « Vive les Pères ! A bas les décrets ! »

7 heures.

La police opère à l'intérieur du couvent. Les religieux qui constituaient toute la garnison de la résidence, ont été forcés de se retirer. Il est accueilli par les cris de : « Vive la République ! » et pendant qu'il parle avec les forcés une grêle de briques s'abat sur les fenêtres du couvent. Tous les volets sont brisés.

Le commissaire central reçoit à la tête un projectile qui, sans le blesser, projette son chapeau à une certaine distance.

M. Rembauville fait mander la gendarmerie.

Deux ou trois charges sont exécutées dans les rues Dervaux et du Tilleul, dont les chaussées sont complètement délavées. Les gendarmes sont absolument maîtres du terrain, mais ils ne sont pas retournés à Roubaix.

Sous la garde de la gendarmerie qui a fait évacuer tous les estaminets des deux rues, tout est redevenu tranquille. Les perturbateurs ne réapparaissent qu'au moment de l'un d'eux, parait-il, en voulant pénétrer dans le couvent, par une fenêtre, est resté prisonnier à l'intérieur.

Parmi les jeunes gens gravement blessés par les projectiles des émeutiers, on cite M. Paul Debever, Albert Desmet, P. Pollet, P. Motte, une dizaine d'ouvriers de Tourcoing ; MM. Henri Villers et E. Parent, de Roubaix.

Un inconnu aurait, dit-on, été traqué par les émeutiers, dans plusieurs maisons. Ils tiennent une dizaine au moins. Il n'est sorti de leurs mains que couvert de blessures.

Tous les habitants du quartier où ces scènes du plus hideux désordre se sont produites, sont dans une anxiété profonde.

Les perturbateurs partagés en plusieurs bandes parcourent la ville, cherchant des chances obscures contre la Religion et contre les prêtres. Une de ses bandes se présente devant nos bureaux, s'y arrête et se met à hurler en chœur une de ces ignominieuses rimées qui n'ont de noms en aucune langue.

Les gendarmes ont cessé leurs charges ; ils stationnent maintenant aux abords du couvent. Les rues du Tilleul, Dervaux et de Guisnes sont interdites. Une grande partie de personnes qui se trouvaient enfermées avec les Pères ont quitté la résidence. L'un d'eux qui était monté sur la façade des Pères pour dégrader les persiennes a été saisi par un agent de police, puis déposé soigneusement à terre.

Les habitants de la ville, défenseurs acharnés des Pères, sont restés aussi dans leurs domiciles. Outre la dépêche dont nous avons parlé plus haut, donnant l'assurance que l'application des mesures gouvernementales était reniée à une date ultérieure, un témoin nous dit qu'un conseiller de la Préfecture, M. Bompard assure-t-on arrive à l'Hôtel-de-Ville, dans l'après-midi, à déclaré aux notables réunis, et personnellement à M. Desiré Laurent, président du Tribunal de commerce, que les décrets ne seraient appliqués à Tourcoing, qu'au bout de 4 à 5 jours.

On ne s'attendait donc pas à la suite de pareilles déclarations, à voir ce matin, vers 6 heures, à la courtoisie, la police entière venir procéder à l'expulsion des Pères. Non content d'employer la force, la haine, la rage, on se sert encore de la fourberie et de la ruse.

CONSUMMATUM EST !

La besogne infâme du Gouvernement s'est faite, ce matin, dans notre ville.

Les Pères de la compagnie de Saint-Joseph, aimés, par l'immense majorité des habitants, ont été chassés, malgré Tourcoing tout entier qui s'était levé pour s'y opposer, pour les défendre. Le Gouvernement n'a trouvé pour son œuvre exécrable que ses valets de police et des misérables venus de l'étranger, comme dans toute les circonstances où quelque hideux travail est à faire.

9 heures.

Il fait encore nuit complète. M. Rembauville, commissaire central, accompagné de ses agents, est allé à la préfecture descend la rue du Tilleul. Les deux compagnies de chasseurs se sont massées dans les rues Dervaux et de Guisnes. Il y a relativement peu de monde. Personne ne s'attend à l'expulsion.